RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Autorisant des candidats à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

Arrête :

Article 1er

Les candidats suivants sont autorisés à se présenter au concours pour le recrutement d'un maître de conférences qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2026, référence d'emploi A2ACO00065, discipline « Aquaculture bas intrants », à l'Institut Agro Rennes-Angers :

- Mme Hela BEN GHARBIA ;
- Mme Mathilde BERTRAND ;
- Mme Anaïs BOGLINO ;
- M. Valentin CAVARLE ;
- Mme Lola DE CUBBER ;
- M. Emmanouil DIAKOS ;
- M. Loïc GAUMEZ ;
- M. Bertrand JACQUEMIN ;
- M. Baptiste LE BOURG ;
- M. Mathieu LUTIER ;
- M. Hugo PLIEGO CORTES ;
- Mme Zujaila QUI MINET.

Article 2

Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait le 26 octobre 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l’enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE